



Hôtel de Ville
Monsieur Yves MICHEL, le Maire
Rue du Général De Gaulle
34340 Marseillan

Réf. 32009 / 11.144

Saint-Denis, le 18 novembre 2009

Monsieur le Maire,

Vous me connaissez et vous savez sans doute la conviction qui m'habite concernant la défense des droits des gens du voyage et la lutte contre les discriminations qui les touchent. Ce courrier vient tirer un signal d'alarme quant à la gestion de l'aire d'accueil de votre commune. J'apprends en effet que la délégation de gestion de la société SG2A - Hacienda s'achève et qu'à compter du 1^{er} janvier 2010 elle sera probablement confiée à la société GDV.

J'ignore si la procédure d'appel d'offre à marché public est close pour cette délégation de gestion, j'ignore qui a postulé, quelles sont les propositions qui ont été faites et si le choix de la commune est définitivement arrêté. Cela ne concerne que de façon très éloignée les usagers. Ce que je sais, en revanche, et j'avais déjà alerté en février 2008 M. Cyrille SCHOTT, alors préfet du département, c'est que, concernant un lieu de vie et d'habitat, la société GDV met en œuvre des pratiques contestables, voire condamnables, là où elle a obtenu une délégation de gestion d'aire d'accueil.

Je veux parler de l'application de dispositions abusives inscrites dans le règlement intérieur comme la demande des carnets de vaccination des enfants, la pratique d'une politique tarifaire pénalisante pour les plus démunis. Au-delà, s'ajoutent l'attitude usuellement agressive et irrespectueuse des dirigeants de cette société à l'égard des usagers qui se manifeste par des pressions inadmissibles (il serait question d'une liste noire des familles ayant occasionné un différend qu'il ne faudrait plus accepter sur le réseau des aires gérées par la société) mais aussi par une rigidité d'esprit qui frise l'inhumanité quand l'accès de la caravane d'une femme âgée qui n'a ni permis ni véhicule tracteur est interdit.

L'ANGVC était intervenue fin 2007 pour dénoncer les mauvaises conditions d'hygiène et de gestion de l'aire de la Palmosa à Antibes. Malgré le déni de la société GDV et ses menaces de poursuites judiciaires, la commune nous avait donné raison quant aux informations que nous lui soumettions. Les exemples sont nombreux et convergent vers un même constat. Monsieur le Maire, les voyageurs craignent que les tensions créées par les méthodes de gestion de cette société échappent un jour à leur contrôle.

En ma qualité de présidente d'une association représentant les gens du voyage, je ne peux que vous alerter des risques encourus et vous inciter à réviser votre position sur le choix que la commune aurait déjà porté. Cependant, je me permets une suggestion, celle de reprendre dans le giron communal la gestion opérationnelle de l'aire d'accueil de la commune, et formule une proposition, de contribuer à former gracieusement les personnels, dans le cadre de nos compétences, affectés à cette mission.

Les aires d'accueil sont des lieux de vie et d'habitat qui réclament, comme pour d'autres modes d'habitat, l'application de règles élaborées dans le respect des personnes. Si certains y voient des zones spécifiques, ressemblant parfois à des camps retranchés dont la mémoire est particulièrement douloureuse, ou des lieux de relégation, ils trouveront toujours des voyageurs et des associations pour agir contre leurs pratiques et défendre leur dignité.

Monsieur le Maire, je reste à votre disposition pour poursuivre le dialogue en vue de régler ces questions. Dans cette attente, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments respectueux.

Alice JANUEL, Présidente de l'ANGVC

Téléphone : 01 42 43 50 21
Télécopie : 01 42 43 50 09
Portable : 06 15 73 65 40
Email : angvc@free.fr